



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LÉGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement

Arrêté n° BCTE 2024/41 du 4 avril 2024 déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou – Tranche 2 à Saint-Just-Malmont, au profit de la commune de Saint-Just-Malmont

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret du président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan Cordier en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU le décret du président de la République du 30 janvier 2024 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire, sous-préfète du Puy-en-Velay, Madame Nathalie CENCIC ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2024-09 du 19 février 2024 portant délégation de signature à Madame Nathalie CENCIC, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU la convention de mise à disposition de terrains communaux à la communauté de communes Loire Semène pour la création d'un aménagement touristique « les berges du Sambalou », signée entre la commune de Saint-Just-Malmont et la communauté de communes Loire Semène ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Just-Malmont du 2 février 2023 ;

VU les pièces constitutives du dossier ;

VU l'avis du directeur départemental des territoires du 28 avril 2023 ;

VU l'arrêté n° BCTE 2023/82 du 5 juillet 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou – Tranche 2 à Saint-Just-Malmont ;

VU le dossier de l'enquête publique, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête qui s'est déroulée du 19 juillet 2023 au 18 août 2023 ;

VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture a bien été publié et affiché à la mairie de Saint-Just-Malmont et qu'il a été inséré dans deux journaux d'annonces légales du département huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;

VU le dépôt du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et des registres du 19 juillet 2023 au 18 août 2023 inclus en mairie de Saint-Just-Malmont ;

VU l'arrêté préfectoral n° BCTE 2023/117 du 17 octobre 2023 déclarant d'utilité publique le projet de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou – Tranche 2 à Saint-Just-Malmont, au profit de la commune de Saint-Just-Malmont ;

VU le plan et les états parcellaires ;

VU la liste des propriétaires concernés ;

VU les notifications individuelles parvenues à leurs destinataires, conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le courrier du maire de Saint-Just-Malmont sollicitant la délivrance de l'arrêté de cessibilité des emprises nécessaires au projet de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou – Tranche 2 à Saint-Just-Malmont ;

CONSIDERANT que la cessibilité des terrains est nécessaire à la réalisation du projet de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou – Tranche 2 à Saint-Just-Malmont ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Loire :

A R R Ê T E

Article 1-

Sont déclarés immédiatement cessibles, en vue d'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de Saint-Just-Malmont, conformément au plan parcellaire ci-annexé, les immeubles désignés sur les états parcellaires joints au présent arrêté.

Article 2-

Le présent acte devra être transmis par le préfet de la Haute-Loire au greffe du juge de l'expropriation dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté faute de quoi les dispositions du présent arrêté portant cessibilité deviendront caduques. A défaut, un nouvel arrêté de cessibilité devra intervenir dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique.

Article 3-

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 4-

Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires des parcelles concernées, par les soins et à la charge de la commune de Saint-Just-Malmont, sous pli recommandé avec accusé de réception. Il sera affiché pendant un mois à la mairie de Saint-Just-Malmont et publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire.

Article 5-

La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire, le sous-préfet d'Yssingaux, le maire de Saint-Just-Malmont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay, le 4 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Nathalie CENCIC

Réf.00175 00003-CG

Opération : Renaturation continuité écologique LE SAMBALOU - Saint-Just-Malmont
Commune de Saint-Just-Malmont

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Madame CARROT Françoise Yvette Claude, Retraitée
née le 29/05/1956 à FIRMINY (42)
épouse de Monsieur SCHMITT Gérard Lucien Marie
mariée le 09/03/1979 à UNIEUX (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 42 Route de la Mairie - SAINT JUST SAINT RAMBERT (42173)

INDIVISAIRE

- Madame CARROT Odile Victoria Lucienne, Retraitée
née le 11/09/1958 à FIRMINY (42)
épouse de Monsieur RASCLE Pierre Yves
mariée le 23/10/1980 à UNIEUX (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 8 Allée de l'Echo - UNIEUX (42240)

INDIVISAIRE

- Madame SEAUBE Marie Pierrette, Retraitée
née le 03/05/1933 à SAINT FERREOL D AUROURE (43)
épouse de Monsieur BARNIER Régis Pierre
Sous tutelle
demeurant Par Madame SOUVIGNET Sylvie 7 Chemin de Jacquet - MONTFAUCON EN
VELAY (43290)

INDIVISAIRE

- Madame SEAUBE Marie Juliette, Retraitée
née le 07/12/1927 à SAINT FERREOL D AUROURE (43)
épouse de Monsieur GEREY Jean Jacques
mariée le 21/04/1951 à PONT SALOMON (43)
demeurant 28 Avenue de la Semne - LA SEAUBE SUR SEMENE (43140)

INDIVISAIRE DECEDEE

- Madame SEAUBE Jeanne Etiennette, Retraitée
née le 16/05/1923 à SAINT FERREOL D AUROURE (43)
Veuve de Monsieur CHASTAGNIER René Emile, non remariée.
demeurant Par Monsieur CHASTAGNIER Jean Yves 9 Impase Charles d'Agrain - LE PUY EN
VELAY (43000)

INDIVISAIRE DECEDEE

- Madame SEAUBE Marcelle Françoise, Retraitée
née le 09/01/1926 à SAINT FERREOL D AUROURE (43)
Veuve de Monsieur ROUCHON Marcel Marie, non remariée.
demeurant EPHAD PUBLIQUE LES TERRASSES Rue Henri Debard - LE MONASTIER SUR
GAZEILLE (43150)

La COMMUNE de SAINT-JUST-MALMONT, collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Haute-Loire
Dont l'adresse est Place Marie Louise Deguillaume, 43240 SAINT-JUST-MALMONT Identifiée sous le numéro SIREN 214 302 051, représenté par Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Saint-Just-Malmont (Haute-Loire) cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune SAINT JUST MALMONT					Numéro du plan	Emprise		Reste		
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Surf. m ²	N°	Surf. m ²	
AN	160	LANDE	Les Hiverts	575	009	269	254	268	321	
Total en m ²							254			

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 1770 R établi par le Cabinet AURA-GE, Cabinet de Géomètres-Experts qau Puy-en-Velay (Haute-Loire) dont la publication est requise simultanément.

La parcelle Commune de Saint-Just-Malmont section AN n° 268 restant la propriété de l'Exproprié.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Du chef de Mesdames CHASTAGNIER Jeanne Née SEAUVE, ROUCHON Marcelle Née SEAUVE, GEREY Marie Née SEAUVE, BARNIER Marie Née SEAUVE :

- ATTESTATION, dont acte en date du 19/03/1986 reçu par Maître GOYET, Notaire à Saint-Ddier en Velay (43), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 18/04/1986, volume 7903 n° 21.

Du chef de Mesdames SCHMITT Françoise Née CARROT, RASCLE Odile Née CARROT :

- ATTESTATION, dont acte en date du 27/07/2018 reçu par Maître PAILHES, Notaire à Firminy (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 06/08/2018, volume 2018P n° 7397.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de CENT VINGT SEPT EUROS (127,00 €).

**VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2024/41 du
4 avril 2024**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Nathalie CENCIC

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L 311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

SUCCESSION NON REGLEE de Madame CHASTAGNIER Née SEAUVE Jeanne

HERITIER PRESUME DE MME CHASTAGNIER Jeanne

- Monsieur CHASTAGNIER Jean Yves
demeurant 9 Impasse Charles d'Agrain - LE PUY EN VELAY (43000)

HERITIER PRESUME DE MME CHASTAGNIER Jeanne

- Monsieur CHASTAGNIER Michel
demeurant Le Rochain - PONT SALOMON (43330)

SUCCESSION NON REGLEE de Madame ROUCHON Née SEAUVE Marcelle

HERITIERE PRESUMEE DE MME ROUCHON Marcelle

- Madame ROUCHON Valérie , Infirmière
née le 27/02/1964 à CHADRAC (43)
épouse de Monsieur GAILLARD Dominique
demeurant 138 Rue Victorin Philip - HYERES (83400)

HERITIERE PRESUMEE DE MME ROUCHON Marcelle

- Monsieur ROUCHON Bernard Christophe
né le 25/07/1955 à ST ETIENNE (42)
demeurant Felines - TOURZEL RONZIERES (63320)

HERITIERE PRESUMEE DE MME ROUCHON Marcelle

- Monsieur ROUCHON Thierry
né le 12/03/1965 à LE MONASTIER SUR GAZEILLE (43)
demeurant 19 Rue Blaise Pascal - CLERMONT FERRAND (63000)

HERITIERE PRESUMEE DE MME ROUCHON Marcelle

- Madame ROUCHON Arlette Marie Marguerite, Retraitée
née le 13/02/1953 à PONT SALOMON (43)
épouse de Monsieur PRADES Jean-Claude
demeurant 65 Rue Saint-Jean - LE MONASTIER SUR GAZEILLE (43150)

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00175 00006-CG

Opération : Renaturation continuité écologique LE SAMBALOU - Saint-Just-Malmont
Commune de Saint-Just-Malmont

IDENTIFICATION DES PARTIES

INDIVISAIRE

- Madame FERRAPY Geneviève Marie-Josèphe, Retraitée
née le 31/12/1948 à SAINT JUST MALMONT (43)
épouse de Monsieur CHAPUIS Joseph Claude Isidore
mariée le 17/04/1976 à SAINT JUST MALMONT (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 38 Route de Beauzac - BAS EN BASSET (43210)

INDIVISAIRE

- Madame FERRAPY Marie-Noëlle Jeannine, Retraitée
née le 27/12/1940 à SAINT JUST MALMONT (43)
épouse de Monsieur ROYON Pierre Antoine Ennemond
mariée le 29/04/1967 à SAINT JUST MALMONT (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant Le Fau 4 Place des Lavandiers - SAINT JUST MALMONT (43240)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

La COMMUNE de SAINT-JUST-MALMONT, collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Haute-Loire
Dont l'adresse est Place Marie Louise Deguillaume, 43240 SAINT-JUST-MALMONT Identifiée sous le numéro SIREN 214 302 051, représenté par Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de Saint-Just-Malmont (Haute-Loire) cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune SAINT JUST MALMONT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Surf. m ²	N°	Surf. m ²
AN	149	P/PAT	La Font du Loup	34 713	011	267	1 240	266	33 473
						Total en m ²	1 240		

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 1770 R établi par le Cabinet AURA-GE, Cabinet de Géomètres-Experts qau Puy-en-Velay (Haute-Loire) dont la publication est requise simultanément

La parcelle Commune de Saint-Just-Malmont section AN n° 266 restant la propriété du CEDANT.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

- DONATION-PARTAGE, dont acte en date du 25/04/1984 reçu par Maître GUIGNAND, Notaire à Dunières (43), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 06/09/1990, volume 1990P n° 8318.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de SIX CENT VINGT EUROS (620,00 €).

**VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2024/41 du
4 avril 2024**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Nathalie CENCIC

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.00175 00001-CG

Opération : Renaturation continuité écologique LE SAMBALOU - Saint-Just-Malmont
Commune de Saint-Just-Malmont

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE DECEDE

- Monsieur JURINE René Benoit Eugène, Retraité
né le 14/08/1922 à SAINT ETIENNE (42)
Veuf de Madame DERAÏL Jeanne Claudette, non remarié.
demeurant Chez Monsieur JURINE Daniel La Rullière - SAINT DIDIER EN VELAY (43140)

Ci-après dénommé l'**EXPROPRIÉ**

La COMMUNE de SAINT-JUST-MALMONT, collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Haute-Loire
Dont l'adresse est Place Marie Louise Deguillaume, 43240 SAINT-JUST-MALMONT Identifiée sous le numéro SIREN 214 302 051, représenté par Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Ci-après dénommé l'**EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de Saint-Just-Malmont cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune SAINT JUST MALMONT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Surf. m ²	N°	Surf. m ²
AN	23	PRE	Les Mottes	4 333	001	23	4 333		
AN	178	PRE	Les Hiverts	1 421	002	178	1 421		
Total en m ²							5 754		

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir

En ce qui concerne la parcelle AN 23

- ECHANGE, dont acte en date du 21/02/1989 reçu par Maître GOYET, Notaire à Saint-Ddier en Velay (43), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 28/03//1989, volume 8743 n° 36.

En ce qui concerne la parcelle AN 178

- ACQUISITION, dont acte en date du 27/12/1996, reçu par Maître GUIBERT, Notaire au Chambon-Feugerolles (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 21/02/1997, volume 1997P n° 2136.

VALEUR VENALE DE L'IMMEUBLE

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, l'immeuble est évalué à la somme de DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS (2 877,00 €).

**VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2024/41 du
4 avril 2024**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Nathalie CENCIC

Aux termes des recherches effectuées par l'expropriation conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment en application des articles L.311.2 – L 311.3 et R.131.7 seuls les héritiers présumés désignés ci-dessous ont pu être identifiés.

SUCCESSION NON REGLEE de Monsieur JURINE René

HERITIER PRESUME

- Monsieur JURINE Daniel Jacques, Retraité
né le 01/10/1961 à FIRMINY (42)
époux de Madame LOZZA Marie
marié le 20/06/1986 à FIRMINY (42)
demeurant La Rullière - ST DIDIER EN VELAY (43140)

HERITIER PRESUME

- Monsieur JURINE Christian , Retraité
demeurant Calmette Rue du Professeur - FIRMINY (42700)

HERITIER PRESUME

- Monsieur JURINE Alain , Retraité
demeurant Chez Maître GUIBERT Paul 57 Rue Edouart Michot - LE CHAMBON FEUGEROLLES
(42500)